

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2008 POUR LA DEFENSE

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique a présenté, avec la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, le projet de loi finances (PLF) 2008. L'objectif, pour la défense, est de garantir à nos armées les moyens d'assurer la sécurité des Français sur notre territoire et à l'étranger, et de participer aux opérations internationales. Membre du Conseil de sécurité des Nations unies et présente sur de nombreux théâtres, la France doit disposer des moyens de sa politique alors que les dépenses militaires sont en forte progression quasiment partout sauf en Europe. Les crédits consacrés à la défense sont maintenus à hauteur de 48,1 G€

LES CHIFFRES CLES

Le PLF 2008 prévoit de consacrer 16 G€ au financement des équipements. Cela permettra le financement des commandes passées depuis le début d'exécution de la loi de programmation militaire 2003-2008 et de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure. D'importantes livraisons seront effectuées en 2008, en particulier pour les matériels majeurs : 14 avions Rafale, 8 avions Super Etendard, 6 hélicoptères Tigre, une frégate de défense aérienne Horizon, 7 hélicoptères de type EC 145 et EC 135 pour la Gendarmerie nationale... En outre, 15,1 G€ d'autorisations d'engagement sont prévues pour commander des équipements qui entreront en service dans les dix prochaines années, notamment le 2^{ème} porte-avions, 8 Rafale, 36 chars AMX 10 RC rénovés, 22 hélicoptères NH90...

Les opérations extérieures (Opex) menées par les forces armées recouvrent des missions extérieures de maintien ou de rétablissement de la paix, de lutte contre le terrorisme, de protection des ressortissants français ou encore d'assistance aux populations touchées par des catastrophes humaines ou naturelles. Actuellement, la France est engagée dans près de 31 Opex sur de nombreux théâtres, notamment en Bosnie, au Kosovo, au Liban, en Côte-d'Ivoire, en Afghanistan. Les surcoûts de ces Opex, difficilement prévisibles, devraient enregistrer une hausse de près de 10 % et avoisiner 662 M€ pour 2007. Dans l'hypothèse d'une stabilité du dispositif en 2008, ce serait près de 60 % de ce surcoût qui serait financé dès le vote du budget.

Le ministère de la défense est le premier acheteur et premier investisseur public. Il finance 10 % environ de la dépense nationale et consacre 3,62 G€ à la recherche et au développement au PLF 2008, en hausse de 4,5 % par rapport à 2007. Un effort particulier est consenti dans les domaines du maintien de la crédibilité de dissuasion, de la protection des forces et du territoire, de la maîtrise de l'information.



P.Segrette@ Service photographique de la Présidence de la République. Tous droits réservés.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le ministère de la défense veille à conserver un équilibre entre les départs de l'institution et les recrutements qu'il est nécessaire de maintenir à un bon niveau. Il demeure le premier recruteur de l'Etat avec près de 30 000 militaires et 2000 civils en 2008.

Le ministère de la défense participe à l'effort de maîtrise des effectifs décidé par le gouvernement et appliquera en 2008 la règle du non-renouvellement d'un départ en retraite sur deux, soit une suppression de 6 037 emplois. En contrepartie, le ministère bénéficie d'une dotation de 102 M€ au titre des mesures catégorielles : 15,9 M€ au titre du plan de reconnaissance professionnelle du personnel civil, 44,8 M€ de revalorisation indiciaire et 41,3 M€ en faveur des différents plans d'amélioration de la condition militaire, de consolidation de la professionnalisation et d'adaptation des grades aux responsabilités exercées.

Pour tenir compte des contraintes spécifiques auxquelles sont soumis les agents du ministère de la défense, le ministère maintient au plus haut niveau son effort en faveur de l'action sociale. L'accent sera mis en particulier sur le plan « petite enfance » et l'aide à l'acquisition d'un logement.